

Avoriaz, le 02 février 2017

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ALDA
DU 28 DECEMBRE 2016 A AVORIAZ

La liste des personnes présentes ou représentées est consultable au bureau de l'ALDA.

Le livre de présence est signé lors de l'entrée en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Francis GIDOIN.

Le Président appelle deux scrutateurs conformément au règlement. Messieurs GALLAND et Mr GILBERT se portent volontaires.

Damien TRETHER, chef des services Techniques de l'ALDA, est désigné comme Secrétaire de séance et sera assisté de Céline CASIER, Secrétaire de l'ALDA.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1/ Rapport Moral du Président (Résolution 1).
- 2/ Rapport de l'expert-comptable et approbation des comptes (Résolution 2).
- 3/ Quitus de gestion (Résolution 3).
- 4/ Renouvellement du tiers sortant du Syndicat au titre de l'exercice 2016/2017 (résolution 4).
Sont membres sortants cette année : Madame Arlette ORTIS, Messieurs Thomas ARNEODO, Bernard DIEDRICH, Christian FAVIER et Albert GALLAND.
Deux membres à remplacer : Messieurs Emmanuel ARENS et Tristan BRUGUIER.
- 5/ Questions diverses.

Francis GIDOIN ouvre la séance en déclinant l'ordre du jour et en adressant une pensée particulière à Mr Tristan BRUGUIER, membre de l'ALDA décédé au cours de l'hiver dernier lors d'une sortie en montagne.

1 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,

Il m'appartient de vous informer de l'état de notre association et de son activité au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Pour préparer ce rapport, j'ai été conduit à relire celui de l'année précédente et je constate que peu de choses sont à changer pour couvrir l'activité 2016 de notre association.

Le nouvel environnement juridique de la loi ALUR a retiré à notre association une bonne partie de ses prérogatives.

Elle doit se réinventer pour être et rester un interlocuteur puissant et incontournable de la Mairie et de la Communauté de Communes du Haut-Chablais. Le Syndicat et ses membres se sont mobilisés pour être une force de proposition auprès de nos partenaires tant dans les problématiques de transport et d'environnement que sur le respect architectural du lotissement et même plus généralement de notre station mais aussi sur des thèmes tels que le réseau d'eau et le réseau TV Internet.

Pour chacun de ces thèmes qui engagent le futur de notre station et donc une partie de notre patrimoine, des membres du Syndicat, tous des bénévoles, se sont engagés et ont consacré une partie de leur temps et de leur énergie pour faire avancer ces projets sur lesquels nous reviendrons plus en détail plus tard dans la séance.

Pour des raisons personnelles j'ai souhaité démissionner de mon poste de Président de l'ALDA.

Après quatre exercices et au moment où la direction de l'Office de Tourisme ainsi que la direction des services techniques de la Mairie sur Avoriaz vont changer de main ; il me semble opportun qu'un nouveau Président amène son énergie et sa vision pour l'avenir de notre association.

Notre association est vivante et se porte bien financièrement. Notre expert-comptable vous commentera tout à l'heure le bilan financier.

A périmètre de ressources identiques et sans avoir augmenté la cotisation depuis cinq ans nous avons tenu notre budget et plus particulièrement nos charges de fonctionnement ainsi que nos charges de personnels. Notre trésorerie est robuste 352 K€ et l'association est désendettée.

Après plusieurs années de réflexions et d'études, 2016 fut une année de réalisation pour la station.

A la suite de l'étude transport cofinancée par l'ALDA et après un appel d'offre lancé par la Mairie de Morzine, CDO INNOV a été retenue pour la réalisation de la nouvelle chenillette d'Avoriaz dont l'acronyme actuel est C.A.T.I.E.R.

Le cahier des charges impliquait une faible empreinte environnementale tant d'un point de vue des sols que des pollutions sonores. Il prévoyait aussi un transport adapté au transport des P.M.R

Sa motorisation est conforme aux normes antipollution les plus strictes en vigueur à l'heure actuelle.

Ce projet a été réalisé sous la conduite de Guy Dion que nous pouvons remercier pour ses compétences industrielles et son implication sans lesquelles le projet n'aurait pas abouti.

Le prototype a été livré le 21 décembre 2016. La réception technique sur site est en cours de réalisation.

Le pôle enfance est sorti de terre et sera bientôt mis en service.

Nous avons dotés les quais d'accueil de caméras de vidéosurveillance pour faciliter le travail des agents d'accueil et compléter le dispositif de sécurité.

Pour le cinquantième anniversaire de notre station l'ALDA s'est associée aux festivités :

- En organisant un dîner des propriétaires le samedi 14 janvier Chez FLO.
- Un slalom des propriétaires avec un bar tartiflette le dimanche 15 janvier matin à 11 H sur le stade de la tête aux bœufs.
- En éditant un livre qui célébrera les propriétaires comme acteurs majeurs du succès de cette aventure devenue réalité grâce à leurs investissements financiers et humains. Ce livre paraîtra lors de la semaine des propriétaires d'août 2017, semaine qui sera marquée par un nouveau programme de célébrations qui vous sera communiqué ultérieurement.

L'explosion des utilisations d'internet a mis en évidence les limites du modèle de fonctionnement actuel de notre réseau et a souligné la difficulté à maintenir un réseau en multipropriété.

Les dysfonctionnements rencontrés et les avis divergents des uns des autres ont conduit le Syndicat de l'ALDA à diligenter un audit indépendant de techniciens reconnus pour leurs expertises. Leurs conclusions définitives reçues après notre Assemblée Générale d'août 2016 sont sans appel ; « **L'accès internet tel qu'il**

est aujourd'hui n'est plus adapté aux usages d'aujourd'hui » « il faut faire évoluer les infrastructures de transport vers des liens fibres, et migrer les logements vers une distribution maîtrisée : GPON ».

La présentation faite par monsieur BOURY lors de l'AG du 16 août 2016 avait conduit à présenter la résolution 2 :

MANDAT AU SYNDICAT DE L'ALDA POUR ENGAGEMENT D'UN APPEL D'OFFRE DESTINE AU CHOIX D'UN PRESTATAIRE DEVANT EXECUTER LES TRAVAUX DE FIBRAGE DES RESEAUX VERTICAUX DES COPROPRIETES, IMMEUBLES ET CHALETS REPRESENTANT L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU LOTISSEMENT DE L'ALDA ».

Nous avons, à la suite des débats en Assemblée Générale, décidé de rechercher les meilleurs moyens pour faire financer cet investissement.

Dans ce cadre l'ALDA a rencontré le SYANE le 5 octobre 2016.

Notre interlocuteur soulève des problèmes réglementaires de respect des préconisations de l'ARCEP par notre réseau et plus particulièrement en termes de mutualisation.

Concomitamment et avec l'aide de monsieur De Vulpillères nous avons sollicité un rendez-vous avec les juristes de SFR que nous avons rencontré le 8 Octobre 2016.

Ces derniers nous affirment en revanche que nous sommes maîtres de notre réseau à partir de la tête de réseau et que nous le développons comme bon nous semble; les règles de mutualisations ne s'appliquent que si nous souhaitons des cofinancements.

Ils en profitent pour nous proposer une de leurs offres qui pourrait s'appliquer à la gestion du réseau de l'ALDA ; le tarif évoqué semble intéressant mais il présuppose de leur part un audit du réseau et une mise en qualité du réseau et de ses parties privatives.

Le Syndicat de l'ALDA est confronté, à cet instant, à deux visions de la situation juridique de son réseau et décide :

- d'une part de suspendre l'appel d'offre pour le choix d'un prestataire tant que la situation juridique du réseau existant n'est pas clarifiée ;
- d'autre part nous avons fait appel à un professeur agrégé spécialiste du droit des communications et directeur d'IDETCOM, monsieur Lucien RAPP.

De ces premiers échanges il apparaît que les problèmes de mutualisation semblent des non sujets en revanche, la propriété des fourreaux dans lesquels circulent les câbles coaxiaux et les fibres optiques nécessitent investigation car le diable est dans le détail. Les conclusions de son étude sont en attente de recherches juridiques auprès de la Mairie et du lotisseur.

En attente des conclusions nous avons stoppés les investissements de tête de réseau.

Mon successeur aura ainsi la liberté de choisir la direction qu'il entend donner à l'évolution de notre réseau qui en tout état de cause doit se professionnaliser.

Les membres du Syndicat de l'ALDA ne sont jamais que des bénévoles qui mettent leur temps et leurs compétences à votre service. En revanche, je tiens à souligner le dévouement et le travail accompli par nos salariés, au premier rang desquels je citerai Damien, Simon et Céline pour leur efficacité et leur écoute attentive de chacun d'entre vous.

Voilà ce qu'il me semblait important de vous dire ce soir.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de m'avoir écouté et je vous présente tous mes vœux pour la nouvelle année.

Francis GIDOIN
Président de l'ALDA

La résolution n°1 « Approbation du rapport moral du Président » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 355
Nombre de voix présentes ou représentées : 1026
Nombre de voix exprimées : 1026

Nombre de OUI : 959	Bulletins Blancs : 0
Nombre de NON : 0	Bulletins Nuls : 0
Nombre d'ABSTENTIONS : 67	

La résolution n°1 «Approbation du rapport moral du Président» est approuvée.

Michel RICHARD complète l'intervention de Mr GIDOIN sur le sujet du pôle enfance en précisant que :

- L'ouverture est prévue pour décembre 2017 avec 23 places de crèche, 50 places de halte-garderie dédiées aux touristes.
- La deuxième phase du chantier sera entamée en mai 2017 et des travaux d'intérieur perdurent pendant l'hiver courant.

Arlette ORTIS revient sur le projet d'ouvrage du cinquantenaire de l'ALDA en expliquant que l'objectif est de conserver un ton narratif et amusant proposant des anecdotes survenues au cours de ces 50 ans. Des témoignages spontanés ont ainsi été recueillis et seront reportés au fil des différents chapitres. Le rédacteur qui a été retenu est un homme de communication, mais aussi un fidèle de notre station Etienne FERNAGUT.

En complément de ce rapport moral, Mr GIDOIN effectue un bilan des actions réalisées au cours de ses quatre années de mandat :

- Rétrocession des coursives et ascenseurs publics :
A ce sujet, Mr GIDOIN félicite la commune d'être intervenue pour que ce processus de rétrocession ait pu être finalisé avec la Communauté de Communes du Haut-Chablais et il remercie son prédécesseur, Marcel SARON, qui avait également œuvré en ce sens pendant de nombreuses années.
Mr GIDOIN rappelle que ce transfert de responsabilité ôte à l'ALDA les risques financiers et juridiques qu'elle pouvait encourir en demeurant gestionnaire de ces infrastructures publiques.
- Etude Transport :
Cette étude cofinancée par la Mairie, l'Office de Tourisme et l'ALDA a permis de réaliser des gains substantiels sur l'organisation générale des transports et des flux de circulation.
- Le lancement du prototype de nouvelle chenillette pour Avoriaz dans la continuité de l'étude mentionnée ci-dessus.
- Rénovation du parc motorisé de l'ALDA avec le renouvellement d'une tondeuse autoportée et d'un pick-up.
- Négociation du traitement des espaces verts avec la Mairie de Morzine :
En avril 2014, le lotisseur rétrocédait à la Mairie les terrains collectifs du plateau et du centre station. Un appel d'offre visant à retenir un délégataire dont la mission consisterait en l'entretien de ces emprises était donc diffusé par les services municipaux. L'ALDA s'était portée candidate et avait été retenue. Cette contractualisation a permis de conserver l'intégralité des équipes de l'ALDA et de pérenniser l'harmonie et l'homogénéité de traitement du lotissement.
- Mise en place d'une formation au stress pour les agents d'accueil.
- Télésurveillance des quais d'arrivée :
Mr GIDOIN indique que cette installation permet :
 - de sécuriser le personnel d'accueil dans sa mission nocturne
 - d'optimiser le travail des agents d'accueil avec une meilleure vision des quais extérieurs.

- Professionnalisation du réseau internet avec :
 - Une augmentation de la bande passante de 140 mégas à 700 mégas en quatre ans.
 - La réalisation d'un audit indépendant du réseau en 2015.
 - L'activation d'une présence sur site pour les vacances scolaires de Noël et Février.
 - Le fibrage horizontal de la station à plus de 60 %.
 - Le prototypage du G-PON : Mr GIDOIN félicite les copropriétés ayant adhéré à ce projet (KOURIA et THUYA) mais il fait part de l'attentisme d'autres immeubles n'ayant pas passé le cap.

- Des projets menés à bien dans le cadre d'une gestion financière maîtrisée:
 - Pas d'augmentation de la cotisation depuis 5 ans.
 - Une association désendettée (3K€ d'emprunt).
 - Une trésorerie renforcée (351 K€).

Mr SECHAUD revient sur la dernière information « réseau internet » diffusée par l'ALDA auprès des membres de l'assemblée et qui faisait état d'un flou juridique apparu depuis la séance d'août 2016.

Mr SECHAUD regrette que l'ARCEP n'ait pas été consultée au préalable mais il considère que la prudence exprimée par le Président est justifiée. Sa question se porte alors sur les copropriétés ayant déjà investi sur le fibrage optique et sur l'avenir de cet engagement.

Mr GIDOIN rassure Mr SECHAUD sur la pérennité de l'investissement et il ajoute que ce sujet s'est éclairci fin novembre après avoir consulté un docteur en droit spécialisé sur les questions de télécoms, le Professeur Lucien RAPP de l'université Toulouse Capitole.

La problématique portait essentiellement sur :

- la domanialité des réseaux utilisés par l'ALDA dans son maillage horizontal, il s'avère que la plupart des fourreaux utilisés appartiennent à l'ALDA ou au lotisseur et que ce point est un non sujet.
- Les affirmations alarmistes du SYANE qui ont été contrebalancées par le Professeur RAPP.

Mme NAHUM du THUYA demande si seul STS 74 est habilité à opérer le fibrage optique car sa demande de raccordement terminal auprès de cette société date maintenant de plusieurs mois.

Mr GIDOIN répond qu'il ne maîtrise pas l'agenda de ce prestataire pour les opérations privées mais il tient à confirmer que le G-PON déjà opérationnel confirme la stabilité pressentie et que sa technique fonctionne.

Mr GIDOIN rappelle que :

- La ressource en bande passante a été portée à 700 mégas contre 400 l'hiver dernier et que les retours des utilisateurs sont plutôt positifs en ce début de saison.
- Cette ressource n'est pas complètement consommée mais qu'il faut tout de même tenir compte d'un remplissage moindre sur la période servant de référence.

Le support présenté par Mr GIDOIN est disponible sur demande au bureau de l'ALDA ou consultable sur le site internet de l'association (alda-avoriaz.eu) en annexe 1 de ce procès-verbal.

2- RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE ET APPROBATION DES COMPTES (Résolution 2)

Madame BOCQUET, expert-comptable de l'ALDA, effectue une présentation de son support. Ce document est disponible sur demande au bureau de l'ALDA ou consultable sur le site internet de l'association (alda-avoriaz.eu) en annexe 2 de ce procès-verbal.

A. Compte de résultat

• Produits de fonctionnement :

• Ressources associatives : En légère progression en raison de l'intégration de nouveaux m²
1 098 767 € contre 1 094 987 € en N-1.

• Prestations vendues : En léger recul, 80 564 € contre 84 667 € en N-1. Ceci résulte d'une refacturation légèrement inférieure à la commune de la prestation d'entretien de ses espaces verts en raison de tontes non nécessaires dues à la sécheresse de l'été 2016.

Les recettes de l'association restent relativement stables.

• Charges de fonctionnement :

Ces charges englobent les frais généraux et n'intègrent pas les charges de personnel, impôts et taxes, honoraires et loyers.

Une baisse de l'ordre de 6 000 € est constatée sur ce poste.

• Impôts et taxes :

Ce poste regroupe la formation professionnelle continue et la taxe sur les salaires.

La progression (+ 2 640 €) est liée à un changement de méthode de comptabilisation de la provision sur la taxe sur les salaires en N-1 qui avait fait baisser le poste à la clôture 14/15.

• Charges de personnel :

Ces charges correspondent aux salaires bruts et charges patronales payés par l'ALDA au titre de la rémunération de ses salariés annuels et saisonniers.

Ces charges progressent de 30 K€.

Mme BOCQUET rappelle que la ventilation de ces salaires est lisible dans le budget consommé qui avait été annexé à la convocation.

Mr SECHAUD demande pourquoi ce poste a augmenté.

Mr GIDOIN précise que :

- des extras supplémentaires ont été employés pour améliorer le service d'accueil dans le cadre des départs.
- Un mouvement de balancier est à prendre en compte entre ces charges de personnel et les charges de logement sachant qu'un collaborateur a renoncé à son logement de fonction et est désormais allocataire d'une prime exceptionnelle. Ceci a été consenti afin de fidéliser ce collaborateur clé dans l'organisation des services.
- L'effectif en équivalent temps plein demeure de 13 employés.

• Résultat courant non financier :

Ce résultat passe de 28 421 € à la clôture 14/15 à 5 344 € pour 15/16.

Mme BOCQUET explique que cela résulte essentiellement de l'intégration d'une provision pour créances douteuses de 35 K€.

Mr DUFOUR demande quelle est la nature de ces créances.

Mr GIDOIN répond qu'il s'agit de cotisations dues par les SNC constructrices de l'UTN.

Mr GIDOIN rappelle que les cotisations des nouvelles constructions sont exigibles dès le commencement des travaux, avant que les copropriétés ne soient constituées et ne viennent remplacer ces fameuses SNC.

Il s'avère que le promoteur ne s'est pas acquitté de cette dette malgré plusieurs relances. Mr GIDOIN fait preuve de scepticisme concernant la récupération de ces créances sachant que le groupe PV a entre-temps financé une étude sur l'eau réalisée pour le compte de l'ALDA pour un montant de 18K€.

Malgré ceci, Mr GIDOIN indique que ces écritures doivent être conservées dans la comptabilité de l'ALDA et qu'il est impératif de ne pas les passer en perte ; cela pourrait permettre d'équilibrer les rapports dans les négociations qui pourraient survenir dans l'avenir.

• Résultat financier (101 €):

Ce résultat correspond à la différence entre produits de placement et intérêts d'emprunts.

• Résultat exceptionnel (758 €):

Ce résultat était de 17 276 € en N-1 en raison d'une reprise sur provision pour gros travaux de 39 K€ partiellement compensée par la charge générée par la mise au rebut de luges à bagages.

Cette provision travaux avait été reprise sachant que le processus de rétrocessions des passages publics s'est achevé.

Mr DUFOUR demande si cette provision n'aurait pas pu être transmise au nouveau gestionnaire des coursives publiques.

Mr GIDOIN répond que la CCHC dispose d'un plan pluriannuel relatif à la remise à niveau de ces espaces.

Mr RICHARD ajoute que le budget d'entretien annuel de ces coursives est de 150 K€ et qu'un budget pérenne dédié à ces mises à niveau a été voté.
Ainsi et pour commencer cette phase de modernisation, l'ascenseur du SNOW sera réhabilité pour l'hiver 17/18.

• Résultat comptable :

Le résultat comptable de cet exercice est de 6 204 €.

B. Analyse de la trésorerie :

Mme BOCQUET annonce que la trésorerie à fin septembre 2016 est de 351 K€ contre 269 K€ en 2015 et elle atteste de la bonne santé financière de l'association.

Les différents indicateurs financiers sont consultables dans la présentation de Mme BOCQUET.

La résolution n°2 « Rapport de l'expert-comptable et Approbation des Comptes » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre Total d'inscrits : 1 355 voix
Nombre de voix présentes ou représentées : 1026
Nombre de voix exprimées : 1026

Nombre de OUI : 986

Nombre de NON : 20

Nombre d'ABSTENTIONS : 20

Bulletins Blancs : 0

Bulletins Nuls : 0

La résolution n°2 «Rapport de l'expert-comptable et Approbation des Comptes » est approuvée.

Les documents qui avaient été annexés à la convocation sont disponibles sur demande au bureau de l'ALDA ou consultables sur le site internet de l'association (alda-avoriaz.eu) en annexes 3 (bilan et compte de résultat simplifiés) et 4 (budget comparatif) de ce procès-verbal.

3- QUITUS DE GESTION (Résolution 3)

La résolution n°3 « Quitus de Gestion » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre Total d'inscrits : 1 355 voix
Nombre de voix présentes ou représentées : 1026
Nombre de voix exprimées : 1026

Nombre de OUI : 932

Nombre de NON : 74

Nombre d'ABSTENTIONS : 20

Bulletins Blancs : 0

Bulletins Nuls : 0

La résolution n°3 «Quitus de Gestion» est approuvée.

4- RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT DU SYNDICAT, AU TITRE DE L'EXERCICE 2016/2017 (Résolution 4)

Membres se représentant pour un nouveau mandat ou se présentant pour un premier mandat:

Mme ORTIS Arlette (Propriétaire du chalet YOSEMITE), *se représente*
Mr FAVIER Christian (Propriétaire aux ALPAGES), *se représente*
Mr GALLAND Albert (Propriétaire à l'ALLEGRO), *se représente*
Mr DIEDRICH Bernard (Propriétaire au THUYA), *se représente*
Mr ARNEODO Thomas (Directeur Immobilière des Hauts Forts), *se représente*
Mme LYOBARD Isabelle (Directrice Pierre et Vacances), *se présente pour la première fois* :
Mme LYOBARD indique qu'elle fait partie du groupe depuis maintenant une vingtaine d'années et qu'elle est directrice de zone depuis 14 ans plus précisément. Mme LYOBARD annonce qu'elle connaissait déjà Avoriaz pour y avoir opéré une mission de support à la direction en 2003.
Mr MICHEL Yves (Propriétaire chalet Ardoisières), *se présente pour la première fois*. Mr MICHEL est en charge d'un service dans une banque régionale à Annecy et il habite dans les environs de Morzine.

Les présentations étant faites, le renouvellement est soumis au vote de l'assemblée.

La résolution n°4 « Renouvellement du tiers sortant du Syndicat au titre de 2016-2017 » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 355 voix	
Nombre de voix présentes ou représentées : 1026	Bulletins Blancs : 0
Nombre de voix exprimées: 1026	Bulletins Nuls : 0

<u>Sont élus :</u>	<u>Nombre de voix :</u>
Monsieur Christian FAVIER (suppléant : Guy RACLOZ)	1026
Madame Arlette ORTIS (suppléante: Sandra ROBYR)	1026
Monsieur Albert GALLAND (suppléant: Jean-Claude EUKSUZIAN)	1009
Monsieur Bernard DIEDRICH (suppléant: Philippe SECHAUD)	1004
Madame Isabelle LYOBARD (suppléante: Cinzia COLA)	966
Monsieur Yves MICHEL (suppléante: Lise-Anne MICHEL)	963
Monsieur Thomas ARNEODO (suppléante: Isabelle ARNEODO)	925

Mr Yves MICHEL est élu pour 2 ans en remplacement de Mr ARENS et Mr Thomas ARNEODO pour 1 an en remplacement de Mr BRUGUIER.

5 - QUESTIONS DIVERSES

A. Prototype de chenillette :

Le document présenté par Mr DION est disponible sur demande au bureau de l'ALDA ou consultable sur le site internet de l'association (alda-avoriaz.eu) en annexe 5 ce procès-verbal.

Mr DUFOUR demande quel est la part d'investissement de l'ALDA concernant le prototype de chenillette. Michel RICHARD répond que la chenillette a intégralement été payée par la commune et que l'organisation financière retenue est de louer cet appareil à la société de Mr CLOPPET ce qui permettra de rembourser les annuités d'emprunt de la Mairie. Mr RICHARD souligne que dans ces conditions, cette opération est neutre pour la commune et pour l'ALDA.

Mr DUFOUR demande ensuite combien de machines sont prévues. Mr GIDOIN répond qu'il est encore trop tôt pour se prononcer et que ce prototype doit d'abord être exploité afin de pouvoir se projeter sur l'avenir en fonction du retour d'expérience.

Guy DION présente les photographies du prototype et il en décline quelques caractéristiques :

- Design : un design inspiré du diamant qui a permis de casser l'aspect monobloc de l'appareil avec l'intégration de pans coupés.
- Confort, visibilité panoramique de la cabine : un espace particulièrement lumineux avec douze sièges

orientés dans le sens de la circulation et une cabine supportée par six vérins et désolidarisée du moteur et du châssis.

- Chenilles caoutchouc pour préserver les voiries.
- Un grand coffre pour allier transport de bagages ou de marchandises (volume de deux palettes pour ce coffre).
- Une insonorisation intérieure et extérieure efficace.

Mr DION ajoute qu'une sonorisation intérieure est prévue et qu'un écran sera apposé pour diffuser les informations de la station.

Concernant la motorisation, Mr DION précise qu'une solution électrique sera explorée.

Un enregistreur de performances sera intégré à ce prototype et permettra de recenser les ressources électriques nécessaires (batterie, moteur) à la propulsion.

Le concepteur, CDO Innov, a travaillé pour être homologué par un bureau d'études et obtenir des subventions dans le cadre de ce développement.

Mr DUFOUR demande si des brevets ont été déposés.

Mr DION répond que non et indique que la partie design dispose cependant d'une propriété intellectuelle. Il revient sur l'aspect novateur de cet engin qui est doté d'un moteur diesel de dernière technologie Adblue réduisant significativement l'émission de particules fines.

Jean-Louis FREYCHET interroge Mr DION sur la largeur de l'engin. Ce dernier confirme que l'encombrement a effectivement été considéré et que la largeur de la machine est de 2.50 mètres, soit moins large que les PB300.

B. Succession de Mr GIDOIN à la Présidence :

Mr JOMBART demande qui va succéder à Mr GIDOIN.

Mr DION répond qu'une séance de Syndicat intégrant le renouvellement du tiers sortant doit se dérouler à l'issue de l'Assemblée Générale de ce jour afin de désigner ce nouveau Président.

C. Passages publics :

Mr TASSIN demande s'il est prévu de réactiver l'ascenseur public du Pas du Lac.

Mr RICHARD répond que ce passage public ne faisait pas partie des rétrocessions sachant que le centre médical a été délocalisé.

Mr GOBEL demande s'il est prévu d'installer des caméras de vidéosurveillance dans le passage public du Snow.


MR RICHARD répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet et il rappelle que des caméras ont cependant été installées sur la place du Snow.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30 avec les remerciements de Francis GIDOIN.

Nous rappelons que les bulletins de vote et grilles de répartition des voix, sont consultables au Secrétariat de l'ALDA, sur simple demande.



Le Président de l'ALDA
Francis GIDOIN



Le secrétaire de séance
Damien TRETHAU